



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mention du nom des deux parents sur le passeport d'un enfant

Question écrite n° 8590

Texte de la question

Mme Amélia Lakrafi appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la problématique rencontrée par de nombreux parents lors de leurs déplacements à l'étranger. En effet, le passeport des enfants mineurs ne mentionne pas le nom des deux parents. Cela pose des difficultés pratiques et sécuritaires, notamment lorsqu'ils ne portent pas le même nom que l'enfant. Cette absence oblige les parents à se munir systématiquement du livret de famille, document peu pratique et difficile à transporter en voyage. Paradoxalement, toute personne portant le même nom de famille que l'enfant peut voyager avec lui sans contrôle particulier, ce qui soulève des inquiétudes légitimes pour la sécurité des enfants, surtout quand ils sont très jeunes ou ne peuvent s'exprimer. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de procéder à une modification des règles relatives au passeport des mineurs, afin d'y inscrire le nom des deux parents. Cette mesure, bien que pouvant sembler mineure, améliorerait considérablement la vie quotidienne et la sécurité des familles françaises à l'étranger. Elle souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur cette question et les éventuelles actions qu'il entend mener à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Amélia Lakrafi](#)

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8590

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2025